

Prix d'excellence « Doctorat » Règlement

Article 1: Objet

La campagne des prix d'excellence est organisée par la Fondation de l'Université Jean Monnet, Saint-Étienne. Ces prix récompensent l'excellence des diplômé(e)s de **Doctorat** et saluent la qualité d'un projet professionnel qui contribue au rayonnement de l'Université Jean Monnet et à la promotion du territoire ligérien.

Article 2 : Conditions de candidature

La présente session des prix d'excellence est ouverte aux diplômé(e)s de Doctorat régulièrement inscrit(e)s à l'Université Jean Monnet, Saint-Étienne pour l'année universitaire en cours et ayant soutenu leur thèse entre le 15 septembre 2013 et le 20 novembre 2014.

Les candidat(e)s doivent avoir obtenu les recommandations de leur directeur de laboratoire.

Article 3: Conditions relatives au projet

Le projet professionnel doit répondre aux objectifs de la Fondation et ainsi contribuer au rayonnement de l'Université Jean Monnet ainsi qu'à la promotion du territoire ligérien.

Le(a) diplômé(e) s'engage à prendre à sa charge les frais d'élaboration du projet professionnel ou d'engagement citoyen. Chaque diplômé(e) ne peut proposer qu'un seul projet au titre du prix d'excellence de la Fondation.

Article 4 : Modalités de participation

Inscription:

Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site de la Fondation de l'Université Jean Monnet (fiche administrative).

Dépôt des dossiers :

Pièces à produire pour les diplômé(e)s de Doctorat :

- La fiche administrative téléchargeable sur le site de la Fondation de l'Université Jean Monnet
- Une photocopie de la carte d'étudiant
- Un RIB
- Deux courriers de recommandation : références académiques ou professionnelles (hors membres du jury de la Fondation, cf. article 5)
- Un courrier de recommandation du directeur de laboratoire

- Un curriculum vitae ne dépassant pas deux pages dactylographiées
- Un résumé de la thèse, d'une page maximum, rédigé par le doctorant
- Les rapports des rapporteurs de la thèse ainsi que le rapport de soutenance
- Une description du projet professionnel (deux pages maximum)
- Un calendrier prévisionnel de réalisation du projet

Les dossiers seront envoyés **au plus tard le 20 novembre 2014** par mail à l'adresse : **fondation@univ-st-etienne.fr** ou par voie postale à l'adresse :

Fondation de l'Université Jean Monnet
Université Jean Monnet
10 rue Tréfilerie
CS 82 301
42 023 Saint-Étienne cedex 2

Article 5 : Jury

Les projets retenus à l'issue d'une pré-sélection feront l'objet, par les candidat(e)s, d'une présentation orale de quatre minutes suivie d'un temps d'échange.

Le jury est présidé par le Président de la Fondation de l'Université Jean Monnet ou son représentant, et composé de membres de la Fondation de l'Université Jean Monnet et d'universitaires.

Article 6 : Remise des prix et modalités pratiques

Les étudiant(e)s lauréat(e)s se verront remettre un prix d'excellence d'un montant de 2 000 € destiné à la réalisation de leur projet.

Le versement du prix d'excellence sera réalisé par virement bancaire, 80% lors de la sélection et 20% après la cérémonie de remise des prix (date) à laquelle les lauréat(e)s s'engagent à être présents.

Article 7: Communication

La Fondation de l'Université Jean Monnet se réserve la possibilité de mener toute action de communication et de promotion autour des projets sélectionnés. Les diplômé(e)s lauréat(e)s acceptent d'ores et déjà de participer à ces actions.

Ils (elles) seront par ailleurs réuni(e)s au sein du Club de la Fondation de l'Université Jean Monnet qui regroupe tou(te)s les lauréat(e)s des prix et bourses de la Fondation. À ce titre, ils pourront être sollicités pour des actions spécifiques.